

## Etats généraux de l'information

Contribution au groupe de travail  
"Espace informationnel et innovations technologiques"

\*\*\*

*Reporters sans frontières (RSF) défend le droit, pour chaque être humain, d'avoir accès à une information libre et fiable, mis à mal par le chaos informationnel actuel.*

*Dans le cadre des Etats généraux de l'information, RSF attire l'attention des différents groupes de travail sur les propositions du [Livre blanc](#) pour le droit à l'information (septembre 2022), que RSF a publié après avoir recueilli les attentes exprimées par les citoyens français sur l'avenir du droit à l'information. D'autres recommandations concrètes peuvent être trouvées parmi les rapports ([Mettre fin aux infodémies](#), 2020; [Un New Deal pour le journalisme](#), 2021; [Des régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs](#), 2022; [Pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation](#), 2023) élaborés dans le cadre de l'Initiative pour l'Information et la Démocratie (cf. encadré ci-dessous), lancée par RSF en 2018 et désormais soutenue par 52 Etats de tous les continents.*

### Contexte

L'espace global de la communication et de l'information souffre de l'absence d'un véritable cadre de régulation démocratique imposant aux entreprises technologiques qui le structurent de garantir le droit à l'information fiable des citoyens et, plus largement, un espace public démocratique. Leur intérêt marchand, soutenu par une vision parfois absolutiste de la liberté d'expression, les conduit au contraire à amplifier la diffusion de contenus polarisants et trompeurs, au détriment des contenus produits conformément aux standards journalistiques les plus élevés.

### Propositions clefs de RSF

- 1. Instaurer à l'égard des plateformes numériques une obligation d'amplification algorithmique des médias certifiés en vertu de la norme de la Journalism Trust Initiative (JTI)**

Le mécanisme de la *Journalism Trust Initiative* (JTI) est fondé sur la norme du même nom adoptée sous l'égide du Comité européen de normalisation. Les médias qui adoptent la norme JTI s'engagent à respecter un cadre de référence sur la production d'informations fiables et, à cette condition, peuvent obtenir une certification par un organisme d'audit indépendant - **cf. encadré ci-dessous**.

Les plateformes numériques jouent un rôle fondamental dans la sélection des informations présentées à l'internaute. Par conséquent, elles doivent s'attacher à mettre en avant les informations dignes de confiance.

Pour lutter contre la désinformation et limiter sa propagation, elles pourraient être amenées à opérer des distinctions entre les types d'utilisateurs, tout particulièrement en faveur des journalistes et médias d'information dont les processus internes bénéficient de la certification JTI. Ces comptes facilement identifiables doivent faire l'objet de droits et de devoirs renforcés, ainsi que de sanctions adaptées.

## **2. Soumettre les systèmes d'intelligence artificielle utilisés en journalisme au respect de principes éthiques fondamentaux**

En partenariat avec 16 organisations représentatives du secteur du journalisme et des médias, RSF a présenté, en novembre dernier, la [Charte de Paris sur l'IA et le journalisme](#). Ce texte pionnier, élaboré par une commission d'experts internationaux présidée par Maria Ressa (prix Nobel de la paix en 2021), énonce dix principes essentiels pour garantir l'intégrité de l'information et préserver la fonction sociale du journalisme.

Parmi ceux-ci, la Charte affirme que les systèmes d'IA utilisés par les médias et les journalistes doivent faire l'objet d'une évaluation indépendante, complète et approfondie, impliquant des groupes de défense du journalisme.

Cette évaluation doit démontrer que les valeurs fondamentales de l'éthique journalistique sont respectées. Ces systèmes doivent respecter la vie privée, la propriété intellectuelle et les lois sur la protection des données. Un régime de responsabilité clair est établi pour tout manquement à ces exigences. Les systèmes qui opèrent de manière prévisible et peuvent être expliqués simplement sont privilégiés.

## **3. Passer d'un régime d'immunité à des régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs**

Le droit relatif à la liberté d'expression, et les limites qu'il prévoit expressément (pour des motifs de diffamation, injure, incitation à la haine, etc.), n'est pas adapté aux comptes sur les réseaux sociaux, car s'il permet en principe de statuer sur les contenus, il n'apporte pas de garantie effective s'agissant du traitement des comptes eux-mêmes.

Afin de répondre à cet enjeu, le rapport [Des régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs](#), élaboré par le Forum pour l'Information et la Démocratie en 2022, conclut précisément à la nécessité d'établir des régimes de responsabilité, par des institutions démocratiques et conformément aux principes démocratiques, dans un cadre de gouvernance national et international.

Un régime général de responsabilité pour les utilisateurs devrait inscrire dans la loi les droits, les devoirs et les sanctions applicables en cas de non-respect. Les détenteurs de comptes devraient avoir accès à un mécanisme de recours pour contester les décisions des plateformes auprès d'une autorité judiciaire.

Étant donné l'influence de certaines catégories d'utilisateurs (dont les journalistes, médias, influenceurs et comptes à forte audience) dans le débat public, il est nécessaire d'établir des régimes spéciaux leur conférant des droits et des devoirs supplémentaires.

#### **4. Garantir le pluralisme de l'information en ligne**

Depuis plusieurs années, une proportion croissante de nos concitoyens utilisent les réseaux sociaux pour s'informer. Pour autant, ces plateformes structurent l'espace de l'information et de la communication selon leurs propres règles, valorisant et amplifiant des contenus nuisibles au débat public (théories du complot, contenus violents et à fort potentiel viral...) tout en peinant à promouvoir la diversité des idées et des informations ainsi qu'à favoriser le pluralisme des médias.

Face au rôle structurant de ces plateformes dans l'espace informationnel, le Forum pour l'Information et la Démocratie, dans son rapport [Pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation](#), préconise aux Etats et aux plateformes de (1) fournir aux utilisateurs plus de contrôle pour améliorer la qualité et le pluralisme des informations qui leur sont présentées par les systèmes de recommandation des plateformes ; (2) fournir aux utilisateurs plus de transparence et de contrôle sur la façon dont leurs informations personnelles sont utilisées pour leur recommander du contenu ; et (3) ouvrir la voie à un marché numérique plus décentralisé et ouvert pour les systèmes de recommandation, avec des alternatives viables aux modèles dominants.

\*\*\*

## Autres propositions (issues du [Livre Blanc](#)<sup>1</sup> de RSF, publié en 2022)

### 5. Renforcer les obligations des plateformes pendant les périodes clefs de la vie démocratique

Les plateformes numériques doivent allouer davantage de moyens pour promouvoir l'information fiable et lutter contre la désinformation en ligne, notamment lors des périodes entourant un scrutin ou en cas de crises (attentats, catastrophes...). Dans ces périodes exceptionnelles, l'accès à une information fiable est primordial.

Ainsi, les plateformes doivent s'engager à investir davantage dans la modération des contenus en quantité mais surtout en qualité, sur la base du cadre juridique de la liberté de la presse et des critères applicables aux professionnels de l'information. Davantage de modérateurs doivent être recrutés et formés sur le contexte sociopolitique français et l'environnement national et européen de la liberté d'expression. Ils doivent être représentatifs de la société française dans son ensemble et accompagnés face aux risques psychologiques liés à leur travail.

### 6. Développer un « Reuters Institute à la française »

La France peut, dans les années à venir, devenir l'un des pays où la recherche sur les enjeux de l'information sur la scène internationale se développe, à l'instar du Reuters Institute à l'université d'Oxford.

Les chercheurs au sein de grandes écoles et des universités bénéficient déjà d'accès privilégiés aux données des plateformes et ces réseaux doivent être structurés et soutenus dans le développement d'outils d'analyse de la propagation de la désinformation, et de compréhension des biais cognitifs. Des institutions comme le Forum sur l'information et la démocratie ont vocation à fédérer ces savoirs et à devenir des laboratoires des politiques publiques.

#### A propos de la Journalism Trust Initiative (JTI)

La *Journalism Trust Initiative* (JTI) est un mécanisme de marché qui a pour objet de distinguer le journalisme digne de ce nom, sur la base des processus des entités médiatiques et non pas des contenus, afin de redonner un avantage concurrentiel aux médias qui s'astreignent à des obligations en matière d'indépendance éditoriale, de méthodologie, de respect des règles éthiques et de transparence

Cette solution de marché fondée sur une norme européenne de type ISO doit permettre l'obtention d'avantages en matière d'indexation algorithmique, d'affectation publicitaire, d'accès aux fonds philanthropiques et à l'aide publique au développement etc. Le cadre de référence est publié sous la forme d'un "CEN workshop agreement"<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Issu d'une expérience collective inédite, le *Livre blanc pour le droit à l'information* récapitule les attentes exprimées par les Français lors des assemblées citoyennes organisées partout en France en 2022 et formule 30 propositions concrètes en faveur du droit à l'information.

<sup>2</sup> <https://www.cen.eu/News/Workshops/Pages/WS-2019-018.aspx>

RSF met à disposition des médias la [plateforme iti:app](#) afin qu'ils puissent évaluer eux-mêmes leur conformité à la norme JTI. Ils peuvent également publier leur rapport de transparence. Pour bénéficier de la certification JTI, les médias doivent avoir recours à un audit externe et indépendant réalisé par un organisme accrédité, au terme duquel leur rapport de transparence sera certifié conforme aux clauses de la JTI.

Plus de 850 médias à travers 80 pays du monde sont parties prenantes au processus de certification. Parmi ceux qui utilisent déjà les outils JTI figurent [France Télévisions](#), Swiss Public Broadcasting, CBC/Radio-Canada, le groupe Schibsted et DER SPIEGEL, au Royaume-Uni Guardian News & Media ou Global.com, aux États-Unis Associated Press, le Washington Post, l'Agence pour les médias mondiaux (Radio Free Europe, Radio Liberty) et la Colorado Public Radio donnent également l'exemple en utilisant le JTI.

La JTI est également soutenue par de nombreux acteurs institutionnels, dont la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et des alliances non étatiques comme le Forum sur l'information et la démocratie. Elle est mentionnée dans l'étude annuelle du Conseil d'Etat de 2022 portant sur les réseaux sociaux au titre des recommandations à mettre en œuvre en France. Elle est également référencée dans le projet de règlement de l'UE sur la liberté des médias.

### **A propos du Partenariat pour l'Information et la Démocratie**

Initié par Reporters sans frontières (RSF) et la France, le Partenariat pour l'information et la démocratie a été signé, à ce jour, par 52 pays (dont 25 membres de l'Union européenne). Il vise à développer des garanties démocratiques dans l'espace numérique, permettant d'affronter le chaos informationnel et de trouver une réponse systémique à la désinformation.

Soutenu dès son origine par douze chefs d'Etat et de gouvernement réunis par Emmanuel Macron, le Partenariat est une initiative multilatérale originale, avec une dialectique entre la société civile et les Etats. L'organe de mise en œuvre, le Forum sur l'information et la démocratie, a été fondé par 11 ONG et centres de recherches. Présidé par le secrétaire général de RSF, il est basé à Paris.

Au travers de ses différentes publications, le Forum a proposé des centaines de préconisations : ([Mettre fin aux infodémies](#), 2020; [Un New Deal pour le journalisme](#), 2021; [Des régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs](#), 2022; [Pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation](#), 2023). Un grand nombre d'entre elles ont inspiré des législations européennes, tel que le Digital Services Act (DSA), ou encore le projet de Code de conduite des Nations Unies pour l'intégrité de l'information en cours d'élaboration par le Secrétaire général Guterres.

## Etats généraux de l'information

Contribution au groupe de travail  
"Citoyenneté, information et démocratie"

\*\*\*

*Reporters sans frontières (RSF) défend le droit, pour chaque être humain, d'avoir accès à une information libre et fiable, mis à mal par le chaos informationnel actuel.*

*Dans le cadre des Etats généraux de l'information, RSF attire l'attention des différents groupes de travail sur les propositions du [Livre blanc](#) pour le droit à l'information (septembre 2022), que RSF a publié après avoir recueilli les attentes exprimées par les citoyens français sur l'avenir du droit à l'information. D'autres recommandations concrètes peuvent être trouvées parmi les rapports ([Mettre fin aux infodémies](#), 2020; [Un New Deal pour le journalisme](#), 2021; [Des régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs](#), 2022; [Pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation](#), 2023) élaborés dans le cadre de l'Initiative pour l'Information et la Démocratie, lancée par RSF en 2018 et désormais soutenue par 52 Etats de tous les continents.*

### Contexte

Les dégâts causés par l'« infobésité », notamment par la captation de l'attention sur des contenus n'ayant rien à voir avec l'information fiable, provoquent chez les citoyens une surcharge qui affecte la qualité du processus décisionnel, mène à une baisse de la productivité, et peut déboucher sur des risques psychosociaux (anxiété, colère). Dans le même temps, un nombre croissant de citoyens affirment nourrir un sentiment de défiance à l'égard des informations diffusées par les médias traditionnels. Cette baisse de confiance est particulièrement notable parmi les plus jeunes générations.

### Propositions clefs

#### 1. Organiser, chaque année le 3 mai, une grande "Fête des médias"

Une « fête des Médias » pourrait être créée le 3 mai à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Sous l'égide du ministère de la Culture, les médias organiseraient, sur le modèle des journées du Patrimoine, l'ouverture des rédactions aux citoyens.

Sous forme d'une visite des lieux ou d'ateliers pédagogiques, les citoyens prendraient part à la création d'un JT, d'un reportage radio, ou de contenus écrits qui seraient ensuite diffusés ou publiés lors d'émissions spéciales dédiées ou dans des hors-séries.

Un 3 mai festif, populaire, contribuerait à une ouverture plus grande des rédactions au grand public incluant des temps d'échanges avec les journalistes et le partage de notions de droit de la presse et de déontologie tout en disant l'attachement de la communauté citoyenne à cette fonction sociale essentielle.

## **2. Mettre en place un Pass Médias pour les jeunes de 15 à 24 ans**

Fort du beau succès du Pass Culture, et au vu de l'engouement pour les offres d'abonnement à Courrier International, Vocabulaire, Le Télégramme, ePresse, Cafeyn, Télérama, L'Obs et Libération, un Pass Médias pourrait être développé en complément du Pass Culture pour donner aux plus jeunes, les outils pour mieux comprendre le monde qui les entoure et se tenir informés.

Un Pass Médias ciblant les jeunes de 15 à 24 ans permettrait de diversifier leurs moyens d'information à des médias professionnels reconnus et ne serait pas limité aux offres en ligne. Le montant de ce Pass serait dé plafonné des 100 euros actuels éligibles dans le cadre du Pass Culture. Ce Pass permettrait de financer publiquement les médias en fonction des préférences d'une grande partie des citoyens.

## **3. Décentraliser le traitement de l'information**

À l'exception de la presse quotidienne régionale bien implantée dans les territoires, le traitement de l'actualité par les médias nationaux dans les territoires est souvent vécu par ses habitants comme en décalage avec la réalité. Surreprésentation de l'actualité parisienne, marginalisation de certaines régions, biais négatif dans la couverture d'autres territoires, déconnexion avec les habitants, etc.

Les médias doivent retrouver un lien de proximité avec ces territoires. Pour cela, les médias pourraient s'inspirer de l'exemple initié par la BBC au Royaume-Uni en délocalisant des services et leur personnel hors de la capitale, en consacrant plus de temps et de programmes à l'actualité des régions, notamment des zones rurales et des banlieues souvent victimes d'un désintérêt ou d'un biais de négativité dans leur traitement médiatique. Intégrer davantage de journalistes régionaux ou d'intervenants de ces territoires sur les plateaux télévisés lors d'émissions d'information ou de débats politiques contribuerait également à faire reculer ce sentiment d'invisibilisation.

\*\*\*

## **Autres propositions (issues du [Livre Blanc](#)<sup>1</sup> de RSF, publié en 2022)**

### **4. Faire de l'éducation aux médias une grande cause nationale en 2024**

La défense du droit à l'information fiable doit désormais être considérée par l'État comme une priorité. Il est nécessaire d'engager toutes les parties prenantes, sur tout le territoire.

Les programmes du Ministère de l'Éducation nationale doivent être renforcés: réalisés conjointement par les professeurs et des journalistes professionnels, sur le modèle des « classes médias » créées à l'initiative de certains établissements, ces modules doivent être complétés par une formation sur les bonnes pratiques à respecter quant à la consommation d'information. Ils pourraient aussi intégrer un volet pédagogique d'initiation citoyenne aux techniques de fact-checking (recherche des sources, analyse des images, etc.)

### **5. Renforcer la mission pédagogique de l'audiovisuel**

Le rôle de l'audiovisuel, en particulier public, est capital dans la diffusion d'une information fiable aux citoyens français. La mise en place dans les conventions de chaînes et dans les contrats d'objectifs et de moyens d'engagements spécifiques sur les formats destinés à des publics cibles de la désinformation (personnes âgées de 12 à 18 ans), pour les aider à mieux décrypter le monde qui les entoure semble primordial. Des rendez-vous réguliers d'éducation à l'information, de décryptage de l'actualité, d'investigation, voire des fictions doivent être programmés afin d'offrir au public une continuité dans le traitement du sujet. Ces dispositions pourraient être introduites dans les conventions des chaînes publiques et privées

### **6. Créer plus de contenus d'information destinés à un public jeune**

Alors qu'Internet est la première source d'information chez les jeunes et que seuls 1 % d'entre eux achètent aujourd'hui de la presse écrite, la conception de contenus et de programmes doit évoluer pour correspondre aux attentes de ces publics.

Les adolescents, les lycéens ou les étudiants, plus éloignés des médias d'information, devraient être destinataires de programmes adaptés pour leur donner le goût de l'information et initier les plus jeunes à la fonction sociale du journalisme. Cela pourrait passer par la mention dans le cahier des charges du service public de la création d'émissions d'information pour les jeunes et par les jeunes

### **7. Développer les interactions entre citoyens et journalistes**

La distance entre les journalistes et leur public tient en grande partie à une distance physique et l'ouverture de la fabrique de l'information à ceux qui la consomment ne peut que faire naître un sentiment de transparence qui régénère la nécessaire confiance.

Les bonnes pratiques, développées à l'échelle d'une rédaction ou de plusieurs, ne manquent pas et gagneraient à être encouragées par une politique publique volontariste, fondée sur des aides. Ainsi, la mise en place plus systématique de postes de directeur délégué aux relations avec le public permet de prendre le pouls des citoyens et d'animer la conversation autour du média. À la suite de difficultés économiques ces dernières années, beaucoup de médias ont supprimé ce poste. La

---

<sup>1</sup> Issu d'une expérience collective inédite, le *Livre blanc pour le droit à l'information* récapitule les attentes exprimées par les Français lors des assemblées citoyennes organisées partout en France en 2022 et formule 30 propositions concrètes en faveur du droit à l'information.



création d'opportunités pour les lecteurs d'échanger directement avec les journalistes renforce la communauté et enrichit la discussion entre les abonnés et la rédaction.

## **8. Assurer une plus forte diversité sociale au sein des rédactions**

La diversité des parcours des journalistes contribue à la pluralité des points de vue et des angles de travail. L'origine sociale des journalistes est un élément-clé dans le traitement de l'information et la représentativité de la population dans les médias. Les écoles de journalisme devraient définir des stratégies ambitieuses en matière de diversité du recrutement de leurs élèves en s'inspirant par exemple des conventions éducation prioritaire mises en place par Sciences Po Paris.

De même, les médias devraient veiller à ce que les journalistes de leurs rédactions soient représentatifs de la population en termes de genre, d'origine sociale et géographique. Cette vigilance permettrait de lutter contre une certaine forme d'endogamie sociale qui décrédibilise la profession pour un grand nombre de citoyens.

Une diversité des profils et des compétences scientifiques au sein des rédactions devrait également être développée au sein des médias et des écoles de journalisme. Les connaissances académiques des journalistes spécialisés dans certains sujets, comme la santé ou le climat, sont essentielles dans notre période contemporaine. Le recrutement de spécialistes au sein de médias ainsi que la mise en place de double cursus entre les écoles de journalisme et des formations scientifiques permettent aux journalistes de gagner en crédibilité dans le traitement de ces sujets

## **9. Favoriser le journalisme constructif pour dépasser la négativité**

Afin de lutter contre le biais de négativité trop répandu dans le traitement de l'actualité par les médias, les méthodes du journalisme de solutions gagneraient à être développées au sein des rédactions. Mesurer l'étendue des biais informationnels dans les médias est une étape préalable à la production d'une information d'une plus grande neutralité et impartialité.

Une telle étude pourrait mesurer les biais les plus puissants dans la production de l'information publique : biais de disponibilité, de confirmation et de négativité. Cette initiative pourrait ensuite être lancée par d'autres médias nationaux.

Davantage de journalistes pourraient être formés à cette approche journalistique qui, au-delà du simple constat d'un problème, s'évertue à présenter une ou des initiatives visant à le résoudre et l'impact qu'elle a effectivement eu. Ce type de journalisme mettant en avant des solutions locales ou citoyennes pourrait être promu lors d'événements dédiés ou de prix annuels récompensant médias et journalistes ayant adopté cette approche. Plus simplement, les « bonnes nouvelles » mériteraient d'être mises en avant de manière plus récurrente par les rédactions, que ce soit dans leur choix éditoriaux ou par des outils de sélection de contenus.

## **10. Lancer une réflexion nationale sur la déontologie journalistique**

Le morcellement des chartes journalistiques fragilise la cohérence de la déontologie du journalisme en France. La rédaction d'une charte de déontologie journalistique nationale, unique et appliquée dans tous les médias, pourrait être lancée.

En s'appuyant sur celles du SNJ (Syndicat national des journalistes) et de Munich tout en intégrant les enjeux posés par l'espace informationnel numérique, cette charte répondrait à la nécessité de règles portant sur tous les formats journalistiques (en ligne, presse papier, audiovisuel) et serait proposée par les acteurs de la profession. La France pourrait avec cette charte se positionner en modèle et proposer une charte uniformisée au niveau européen.

## Etats généraux de l'information

Contribution au groupe de travail  
"L'avenir des médias d'information et du journalisme"

\*\*\*

*Reporters sans frontières (RSF) défend le droit, pour chaque être humain, d'avoir accès à une information libre et fiable, mis à mal par le chaos informationnel actuel.*

*Dans le cadre des Etats généraux de l'information, RSF attire l'attention des différents groupes de travail sur les propositions du [Livre blanc](#) pour le droit à l'information (septembre 2022), que RSF a publié après avoir recueilli les attentes exprimées par les citoyens français sur l'avenir du droit à l'information. D'autres recommandations concrètes peuvent être trouvées parmi les rapports ([Mettre fin aux infodémies](#), 2020; [Un New Deal pour le journalisme](#), 2021; [Des régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs](#), 2022; [Pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation](#), 2023) élaborés dans le cadre de l'Initiative pour l'Information et la Démocratie (cf. encadré ci-dessous), lancée par RSF en 2018 et désormais soutenue par 52 Etats de tous les continents.*

### Contexte

Les médias d'information font face à une série de défis interdépendants qui ont trait à l'organisation du marché des médias, le fonctionnement technologique et le travail journalistique. Plutôt que de traiter chacun de ces sujets distinctement, il convient de mettre sur la table un plan global susceptible de 'changer la donne'. L'heure est venue de proposer une nouvelle donne pour le journalisme, qui passe par un engagement massif, à l'échelle internationale comme nationale, pour favoriser les producteurs d'information de qualité, libre, indépendante et fiable.

### Propositions clefs

#### 1. Proposer un New Deal pour le journalisme

Il s'agit d'un programme sans précédent qui combinerait un investissement de l'État et des acteurs économiques, y compris des investisseurs, dans une logique de refonte de l'écosystème du journalisme pour lui permettre de faire face à la crise actuelle (soulager), de finaliser sa transition de l'ère numérique (guérir) et d'anticiper les futurs changements de paradigmes technologiques qui vont marquer le 21e siècle (réformer). Ce plan pourrait s'inspirer des travaux du Forum sur l'information et la démocratie et notamment du rapport publié sous le titre [Un New Deal pour le journalisme](#), en juin 2021.

Parmi les propositions issues de ce rapport, les suivantes pourraient faire l'objet d'une mise en oeuvre au niveau national:

- **permettre aux citoyens de soutenir les médias indépendants de leur choix** tout en bénéficiant d'un allègement fiscal en contrepartie;
- **inclure le journalisme et les médias dans la stratégie nationale sur l'intelligence artificielle**, de façon à les considérer comme un 'secteur stratégique'

## **2. Utiliser la Journalism Trust Initiative (JTI) pour redonner un avantage compétitif au journalisme fiable et indépendant**

Le mécanisme de la *Journalism Trust Initiative* (JTI) est fondé sur la norme du même nom adoptée sous l'égide du Comité européen de normalisation. Les médias qui adoptent la norme JTI s'engagent à respecter un cadre de référence sur la production d'informations fiables et, à cette condition, peuvent obtenir une certification par un organisme d'audit indépendant - **cf. encadré ci-dessous**.

Cette solution de marché fondée sur une norme européenne de type ISO doit permettre l'obtention d'avantages en matière d'indexation algorithmique, d'affectation publicitaire, d'accès aux fonds philanthropiques et à l'aide publique au développement etc. De manière très concrète, la JTI peut être utilisée comme un référentiel afin de:

- **inciter les annonceurs** à s'appuyer sur la JTI pour privilégier les médias respectueux de l'éthique journalistique pour y placer leurs publicités, et ainsi financer l'information fiable plutôt que l'industrie de la désinformation, tout en renforçant la sûreté de leur marque
- **réformer les aides à la presse** de façon à intégrer dans le processus d'allocation les critères de transparence, indépendance éditoriale, méthodologie journalistique et de respect des principes éthiques prévus par la JTI.

## **3. Créer un nouveau dispositif pour le financement hybride des médias**

Pour soutenir et encourager le journalisme d'intérêt public, il convient de favoriser un financement hybride des médias, conjuguant philanthropie et soutien public, que le statut des médias soit à but lucratif ou non. La reconnaissance du journalisme comme action d'intérêt général permettrait aux médias d'encourager les donations en accordant un avantage fiscal.

Le dispositif pionnier de l'« amendement Charb », adopté dans le cadre de la proposition de loi sur la modernisation du secteur de la presse, permet une réduction d'impôts (30 % jusqu'à 2 000 euros) aux particuliers qui font un don aux entreprises de presse. Le taux est porté à 50 % pour les entreprises de « presse solidaire » (statut pour les médias dont les actionnaires reversent leurs dividendes à l'entreprise).

Ce dispositif est limité aux personnes physiques et à la presse écrite tandis que les organismes de presse organisés sous forme d'association et de fondation peuvent éventuellement défiscaliser des dons et que les fonds de dotation ne peuvent pas recevoir de financements publics.

Créer un statut juridique spécifique, par exemple au niveau européen, ou instaurer des mécanismes de soutien permettant aux citoyens de soutenir les médias de leur choix (chèques médias, allègements fiscaux sur les abonnements, ou désignation d'impôts sur le revenu) permettrait de mettre un terme aux limites constatées.

#### **4. Mieux préserver l'indépendance éditoriale**

L'indépendance des rédactions, notamment face aux ingérences des propriétaires de médias ou des actionnaires, n'est qu'insuffisamment garantie en France. La récente reprise en main du *JDD*, la transformation de *CNews* en une chaîne d'opinion, en sont les exemples les plus visibles.

La loi de 2016 "*visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias*", dite loi "Bloche" a mis en place des mécanismes pertinents mais qui n'ont pas permis de changer la donne. Ces mécanismes doivent être renforcés. En particulier, le respect des obligations des chaînes d'adopter des chartes d'éthique, et de mettre en place des comités d'éthique, doivent s'appliquer à l'ensemble des médias, et être soumis à un contrôle renforcé et une transparence accrue.

Des mécanismes additionnels doivent être envisagés, tels ceux proposés par les différentes propositions de loi déposées ces derniers mois, relatifs par exemple à la mise en place d'un droit d'agrément des rédactions à la nomination de tout responsable de la rédaction, et/ou pour toute modification de la structure actionnariale, ou encore la conditionnalisation des aides à la presse à la mise en place de tels mécanismes.

Enfin, la sanction des conflits d'intérêts dans le champ de l'information doit être envisagée, s'inspirant du délit de trafic d'influence pour les dépositaires de l'autorité publique. Un délit spécifique devrait être créé, pour sanctionner pénalement ces pratiques que sont l'abus, par des propriétaires ou dirigeants de médias, de leur capacité d'influencer les productions journalistiques pour favoriser leurs intérêts ou les intérêts de tiers.

#### **5. Renforcer les garanties fondamentales du droit de la presse**

##### **→ Secret des sources**

Le secret des sources, "pierre angulaire de la liberté de la presse" selon la Cour européenne des droits de l'Homme, est protégé en France mais reste régulièrement soumis à des attaques - la récente garde à vue et perquisition du domicile de la journaliste de *Disclose* Ariane Lavrilleux a montré l'insuffisance de la protection de ce droit.

La loi sur la presse – amendée par la loi Dati en 2010 – prévoit qu'un journaliste ne peut en aucun cas être obligé à révéler sa source. Elle permet néanmoins aux enquêteurs de porter atteinte "*directement ou indirectement au secret des sources*" si un "*impératif prépondérant*

d'intérêt public" le justifie. RSF propose une réforme de la loi Dati pour renforcer la protection du droit au secret des sources :

- L'exception de "l'impératif prépondérant d'intérêt public" - particulièrement vague et qui permet aux enquêteurs d'abuser de leurs pouvoirs d'enquête pour identifier une source et empêcher la révélation d'informations dans l'intérêt du public - devrait être supprimée pour être remplacée par une disposition plus restreinte et précise. L'atteinte au secret des sources ne devrait être possible que pour permettre la prévention d'infractions particulièrement graves, listées précisément.
- Dans le cadre d'un champ d'exception plus restreint, l'autorisation préalable du juge des libertés et de la détention devrait être requise - pour que l'autorité qui met en œuvre l'atteinte au secret des sources ne puisse en décider d'elle-même.
- Le champ des bénéficiaires de la protection devrait être élargi pour inclure non seulement les journalistes mais également l'ensemble des contributeurs aux enquêtes journalistiques, notamment les collaborateurs d'une rédaction, ainsi que les auteurs de livres d'enquête ou les documentaristes.
- La violation abusive du secret des sources devrait être sanctionnée. Un délit spécifique devrait être inscrit dans la loi.

#### → Lois sur le secret

Par ailleurs, les lois sur le secret défense devraient être révisées pour prévoir que ne peuvent être sanctionnés de la violation d'un secret que ceux qui y sont tenus (militaires, agents du renseignement, etc.), et en aucun cas ceux qui le révèlent au public dans le cadre de leur mission d'information. Les délits de recel (du secret professionnel, du secret de l'enquête ou de l'instruction) devraient être abrogés pour les journalistes dans l'exercice de leur activité.

#### → Contournement du droit de la presse

Enfin, il devrait être mis fin à une tendance qui se dessine depuis plusieurs mois, celle du contournement du droit de la presse, par laquelle des plaideurs saisissent à dessein des juridictions qui ne sont pas spécialisées en droit de la presse – et donc moins familières du régime juridique propre aux journalistes – pour obtenir des décisions attentatoires à la liberté de la presse et manifestement contraire à l'esprit et à la lettre de la loi de 1881.

Les censures préventives prononcées par des tribunaux judiciaires (affaire du maire de Saint-Etienne contre *Mediapart* en novembre 2022) ou de commerce (affaire Altice / Reflets en octobre 2022), la perquisition portant atteinte au secret des sources autorisée par un tribunal de commerce (affaire du *Poulpe* en Normandie, en septembre 2022), l'amende exorbitante prononcée par l'autorité des marchés financiers contre une agence de presse internationale spécialisée sur les questions économiques (dossier *Bloomberg*, sur lequel la Cour de cassation doit se prononcer en décembre) sont autant d'illustrations de cette tendance.

La loi de 1881, et les règles du code de procédure civile, devraient empêcher de telles pratiques attentatoires aux libertés journalistiques.

## **Autres propositions (issues du [Livre Blanc](#)<sup>1</sup> de RSF, publié en 2022)**

### **6. Favoriser l'émergence d'entreprises à mission dans les médias**

La loi PACTE a permis la création d'un statut d'entreprise à mission impliquant une évaluation, par un organisme tiers indépendant, de l'adéquation entre la raison d'être de l'entreprise et ses pratiques.

Afin d'affirmer le rôle social des médias et de renforcer sa prise en compte par les décideurs et l'opinion publique, les acteurs de l'information et du journalisme sont invités à s'engager dans cette démarche. La mise en œuvre des engagements serait affichée dans un rapport d'impact inspiré des rapports de type RSE (responsabilité sociale des entreprises), à l'image de celui publié depuis 2 ans par le groupe Centre France.

Cette politique de responsabilité pourra comprendre une dimension environnementale pour contribuer à l'émergence d'un journalisme à bas carbone, avec la mise en place d'une utilisation raisonnée des ressources (papier, énergie, données téléchargées...).

Entre autres avantages, la mission sociale des entreprises de presse doit leur permettre de bénéficier d'aides spécifiques ou, du moins, de faciliter leur accès aux aides publiques et à la générosité du public.

### **7. Promouvoir de nouveaux modèles de gouvernance des médias**

Pour empêcher la prise de contrôle des médias par des actionnaires qui ne respectent pas les règles de la liberté de la presse et de l'indépendance éditoriale des rédactions, des modifications du droit des sociétés ou du droit associatif pourraient permettre d'octroyer un rôle plus important à la rédaction ou à son public dans la stratégie du média, notamment en donnant un droit d'agrément aux rédactions. Ces évolutions permettraient de favoriser l'indépendance éditoriale des rédactions, de limiter tout interventionnisme des actionnaires ou de leurs représentants sur les contenus et d'encourager la participation du public et des journalistes au développement des médias.

### **8. Créer des pôles d'excellence régionaux**

Développer la qualité de l'information régionale, telle pourrait être la mission de pôles d'excellence visant à créer des synergies entre les médias publics régionaux et à démultiplier leurs capacités d'investigation. Un rapprochement des réseaux de France Bleu et de France 3 s'inscrirait dans cette démarche pour renforcer les capacités de ces pôles et leur implantation. Ces pôles permettront de redynamiser la couverture médiatique de l'actualité locale et d'y investir plus efficacement.

Ces pôles d'excellence serviraient également de base au développement d'un écosystème régional intégrant les écoles de journalisme, la PQR et le public. Ces pôles auraient pour vocation de sensibiliser les citoyens aux métiers et à la fonction sociale du journalisme. Pour renforcer l'information de proximité, l'État doit jouer son rôle en créant une aide spécifique déconcentrée ainsi que des mécanismes d'incitation à l'investissement ou à la mutualisation d'investissements.

### **9. Prévoir un plan de financement pluriannuel pour les médias publics**

---

<sup>1</sup>Issu d'une expérience collective inédite, le *Livre blanc pour le droit à l'information* récapitule les attentes exprimées par les Français lors des assemblées citoyennes organisées partout en France en 2022 et formule 30 propositions concrètes en faveur du droit à l'information.

L'audiovisuel public joue un rôle irremplaçable au moment où l'accès à l'information fiable, indépendante et pluraliste est menacé autant par les intérêts de certains propriétaires de médias privés que par la prolifération de la désinformation sur les réseaux sociaux.

En inscrivant dans la loi de programmation des finances publiques une trajectoire pluriannuelle de financement des médias publics, le Parlement empêcherait sa vulnérabilité aux tractations politiques annuelles et aux réductions budgétaires potentielles. De solides garanties de financement des médias publics reposant sur les principes de pérennité et d'indépendance sont nécessaires pour inscrire les médias publics dans la durée pour assurer leur liberté éditoriale. La loi organique relative aux lois de finances doit permettre aux crédits de l'audiovisuel public d'être exemptés de régulation infra-annuelle, ce qui permettrait d'éviter leur diminution au cours de l'année.

Les crédits de l'audiovisuel public devront faire l'objet d'une veille de la part d'une autorité indépendante et dédiée. Cette pérennisation des financements permettra d'envisager sereinement de donner des verticales (actualité, sciences, culture...) communes à l'ensemble des supports en ligne proposés par les médias publics afin de permettre aux Français d'accéder plus facilement à l'ensemble des contenus et de faciliter leur diffusion.

## **10. Soutenir la production et la diffusion de la presse**

Soutenir la filière de la presse écrite face à l'envolée du prix du papier est nécessaire pour maintenir un pluralisme fort entre les différents formats de diffusion de l'information. Alors que la filière se remettait à peine des conséquences de la crise de la Covid-19, une aide financière en compensation de la hausse du prix du papier proche des mécanismes mis en place face à la hausse des prix de l'énergie permettrait de maintenir ces acteurs en vie.

Des solutions plus ambitieuses peuvent être envisagées, comme la mutualisation des outils de gestion de production et de diffusion (la gestion des abonnements, la fourniture d'outils techniques pour les médias...) pour renforcer les médias de petite taille et contribuer au lancement de nouveaux acteurs.

Les frais générés par la production et la diffusion peuvent s'avérer coûteux et techniquement difficiles à mettre en place pour des équipes réduites. Pour réduire ces barrières à l'entrée de nouveaux acteurs et contribuer à la diversification du paysage médiatique français, il est conseillé de mettre en place un service commun d'aide en faveur des médias « tiers de confiance ».

De même, une institution nouvelle, espace de débat et d'arbitrage incluant l'État et les organisations professionnelles et les citoyens, ayant notamment un rôle prospectif, permettrait de publier des études régulières sur le secteur, d'assurer la collecte et la diffusion des informations auprès des professionnels et du grand public sur les enjeux du secteur, de soutenir la cohésion sociale du secteur et de gérer le versement des aides publiques. Ce Centre National prendrait la forme d'un établissement public à l'instar du Centre national de la cinématographie (CNC).

\*\*\*

### **A propos de la Journalism Trust Initiative (JTI)**

La *Journalism Trust Initiative* (JTI) est un mécanisme de marché qui a pour objet de distinguer le journalisme digne de ce nom, sur la base des processus des entités médiatiques et non pas des contenus, afin de redonner un avantage concurrentiel aux médias qui s'astreignent à des

obligations en matière d'indépendance éditoriale, de méthodologie, de respect des règles éthiques et de transparence

Cette solution de marché fondée sur une norme européenne de type ISO doit permettre l'obtention d'avantages en matière d'indexation algorithmique, d'affectation publicitaire, d'accès aux fonds philanthropiques et à l'aide publique au développement etc. Le cadre de référence est publié sous la forme d'un "CEN workshop agreement"<sup>2</sup>.

RSF met à disposition des médias la [plateforme jti:app](#) afin qu'ils puissent évaluer eux-mêmes leur conformité à la norme JTI. Ils peuvent également publier leur rapport de transparence. Pour bénéficier de la certification JTI, les médias doivent avoir recours à un audit externe et indépendant réalisé par un organisme accrédité, au terme duquel leur rapport de transparence sera certifié conforme aux clauses de la JTI.

Plus de 850 médias à travers 80 pays du monde sont parties prenantes au processus de certification. Parmi ceux qui utilisent déjà les outils JTI figurent [France Télévisions](#), Swiss Public Broadcasting, CBC/Radio-Canada, le groupe Schibsted et DER SPIEGEL, au Royaume-Uni Guardian News & Media ou Global.com, aux États-Unis Associated Press, le Washington Post, l'Agence pour les médias mondiaux (Radio Free Europe, Radio Liberty) et la Colorado Public Radio donnent également l'exemple en utilisant le JTI.

La JTI est également soutenue par de nombreux acteurs institutionnels, dont la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et des alliances non étatiques comme le Forum sur l'information et la démocratie. Elle est mentionnée dans l'étude annuelle du Conseil d'Etat de 2022 portant sur les réseaux sociaux au titre des recommandations à mettre en œuvre en France. Elle est également référencée dans le projet de règlement de l'UE sur la liberté des médias.

## **A propos du Partenariat pour l'Information et la Démocratie**

Initié par Reporters sans frontières (RSF) et la France, le Partenariat pour l'information et la démocratie a été signé, à ce jour, par 52 pays (dont 25 membres de l'Union européenne). Il vise à développer des garanties démocratiques dans l'espace numérique, permettant d'affronter le chaos informationnel et de trouver une réponse systémique à la désinformation.

Soutenu dès son origine par douze chefs d'Etat et de gouvernement réunis par Emmanuel Macron, le Partenariat est une initiative multilatérale originale, avec une dialectique entre la société civile et les Etats. L'organe de mise en œuvre, le Forum sur l'information et la démocratie, a été fondé par 11 ONG et centres de recherches. Présidé par le secrétaire général de RSF, il est basé à Paris.

Au travers de ses différentes publications, le Forum a proposé des centaines de préconisations : ([Mettre fin aux infodémies](#), 2020; [Un New Deal pour le journalisme](#), 2021; [Des régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs](#), 2022; [Pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation](#), 2023). Un grand nombre d'entre elles ont inspiré des législations européennes, tel que le Digital Services Act (DSA), ou encore le projet de Code de conduite des Nations Unies pour l'intégrité de l'information en cours d'élaboration par le Secrétaire général Guterres.

<sup>2</sup> <https://www.cen.eu/News/Workshops/Pages/WS-2019-018.aspx>



## Etats généraux de l'information

Contribution au groupe de travail  
"Souveraineté et lutte contre les ingérences étrangères"

\*\*\*

*Reporters sans frontières (RSF) défend le droit, pour chaque être humain, d'avoir accès à une information libre et fiable, mis à mal par le chaos informationnel actuel.*

*Dans le cadre des Etats généraux de l'information, RSF attire l'attention des différents groupes de travail sur les propositions du [Livre blanc](#) pour le droit à l'information (septembre 2022), que RSF a publié après avoir recueilli les attentes exprimées par les citoyens français sur l'avenir du droit à l'information. D'autres recommandations concrètes peuvent être trouvées parmi les rapports ([Mettre fin aux infodémies](#), 2020; [Un New Deal pour le journalisme](#), 2021; [Des régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs](#), 2022; [Pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation](#), 2023) élaborés dans le cadre de l'Initiative pour l'Information et la Démocratie (cf. encadré ci-dessous), lancée par RSF en 2018 et désormais soutenue par 52 Etats de tous les continents.*

### Contexte

Les pays à régime autoritaire, le plus souvent « fermés », contrôlent leur espace informationnel, en se fermant aux contenus de l'extérieur, tandis qu'ils exportent leurs contenus de propagande ou manipulateurs. À l'inverse, les pays démocratiques disposent d'espaces informationnels ouverts. Ainsi les régimes autoritaires bénéficient-ils d'un avantage compétitif sur les démocraties. Cette asymétrie dans l'espace informationnel global affaiblit le journalisme et plus largement la fiabilité de l'information, elle fragilise les démocraties.

### Propositions clefs

#### **1. Instaurer un système de protection des espaces informationnels démocratiques au niveau européen**

La réduction de cette asymétrie entre "pays ouverts" et "pays fermés" passe par des obligations de moyens imposées aux "entités structurantes", comme l'Union européenne a commencé à le faire avec le Digital Services Act (DSA). Néanmoins, ces avancées ne sont pas suffisantes.

Il est temps pour l'Union européenne de se doter d'un système de protection de son espace informationnel démocratique fondé sur un mécanisme de réciprocité sur la base des principes universels (voir note jointe).

Ce nouveau cadre juridique comprend essentiellement deux mesures :

- **Assurer une égalité de traitement entre tous les médias audiovisuels pour éviter un double marché au sein même de l'Union européenne.**

Le système de régulation des médias audiovisuels crée un double standard pour le marché des médias audiovisuels, qui aboutit à une distorsion de concurrence aberrante dans le marché des médias : les médias étrangers de propagande ou de manipulation sont ceux qui sont assujettis aux obligations les moins contraignantes.

Une solution est d'imposer à tous les médias audiovisuels, quels que soient leurs canaux de diffusion (par voie hertzienne ou sur les bouquets audiovisuels) et leur pays d'origine, les mêmes obligations concernant le respect du pluralisme, de l'honnêteté et de l'indépendance de l'information, ainsi que le respect de la dignité des personnes. Cela implique que les médias qui ne remplissent pas ces conditions ne sont pas autorisés à diffuser par ces canaux.

- **Poser des garanties pour l'accès aux espaces informationnels démocratiques par un mécanisme de réciprocité sur le fondement des principes universels.**

Des mesures de protection des espaces informationnels démocratiques peuvent être mises en œuvre par une autorité administrative indépendante, dans le cadre d'une procédure équitable. Ces mesures doivent être proportionnées au degré de propagande et de censure dans les pays tiers. Un dialogue diplomatique viserait à l'ouverture de ces derniers. Autrement dit, l'ouverture des espaces démocratiques serait d'une certaine manière conditionnée à l'ouverture réciproque des pays fermés, en visant l'ouverture réciproque conformément aux principes universels.

## **2. Approfondir l'engagement de la France dans le cadre du Partenariat international pour l'information et la démocratie - cf. encadré ci-dessous**

Le Partenariat est un processus historique qui doit devenir le cadre intergouvernemental de référence pour la construction d'un espace informationnel démocratique à l'échelle internationale et la lutte systémique contre la désinformation. La France, qui a proposé cette initiative conjointement avec RSF, doit continuer d'investir le Partenariat en contribuant à ce qu'il réalise tout son potentiel. A ce titre, il conviendrait notamment de:

- **renforcer la gouvernance du Partenariat** en confirmant le Forum dans son rôle de secrétariat et en lui donnant mandat pour accompagner la mise en œuvre des engagements pris par les Etats signataires. La création d'une Assemblée parlementaire transnationale et transpartisane pourrait également être envisagée;
- **proposer que le Forum assure le suivi de la mise en oeuvre du Code de conduite des Nations Unies sur l'intégrité de l'information;**
- **faire du Partenariat un élément clef de la coopération entre l'UE et les pays tiers**, notamment sur les questions touchant à la régulation du numérique et la lutte contre la désinformation en ligne.

### 3. Orienter le soutien public aux médias qui incarnent le journalisme indépendant et de qualité

Où qu'ils se trouvent, les médias indépendants et fiables constituent la première ligne de défense dans la guerre de l'information mondiale. Il convient donc de leur fournir les armes et munitions leur permettant de mener à bien leur fonction, et ainsi contribuer à affaiblir les effets des ingérences étrangères.

Parmi les propositions issues du rapport Un New Deal pour le journalisme (2021), les suivantes pourraient être mises en oeuvre au niveau national et portées à l'échelon international:

- **consacrer au journalisme indépendant et fiable une part (1%) de l'aide publique au développement**, en accordant une priorité aux médias certifiés en vertu de la norme JTI;
- **inciter les annonceurs à s'appuyer sur la JTI pour privilégier les médias respectueux de l'éthique journalistique** pour y placer leurs publicités, et ainsi financer l'information fiable plutôt que l'industrie de la désinformation, tout en renforçant la sûreté de leur marque;
- **utiliser la Journalism Trust Initiative (JTI) comme un référentiel pour l'allocation de l'aide publique** directe (subventions) ou indirecte (avantages fiscaux) aux médias.

\*\*\*

#### A propos de la Journalism Trust Initiative (JTI)

La *Journalism Trust Initiative* (JTI) est un mécanisme de marché qui a pour objet de distinguer le journalisme digne de ce nom, sur la base des processus des entités médiatiques et non pas des contenus, afin de redonner un avantage concurrentiel aux médias qui s'astreignent à des obligations en matière d'indépendance éditoriale, de méthodologie, de respect des règles éthiques et de transparence

Cette solution de marché fondée sur une norme européenne de type ISO doit permettre l'obtention d'avantages en matière d'indexation algorithmique, d'affectation publicitaire, d'accès aux fonds philanthropiques et à l'aide publique au développement etc. Le cadre de référence est publié sous la forme d'un "CEN workshop agreement"<sup>1</sup>.

RSF met à disposition des médias la plateforme jti:app afin qu'ils puissent évaluer eux-mêmes leur conformité à la norme JTI. Ils peuvent également publier leur rapport de transparence. Pour bénéficier de la certification JTI, les médias doivent avoir recours à un audit externe et indépendant réalisé par un organisme accrédité, au terme duquel leur rapport de transparence sera certifié conforme aux clauses de la JTI.

<sup>1</sup> <https://www.cen.eu/News/Workshops/Pages/WS-2019-018.aspx>

Plus de 850 médias à travers 80 pays du monde sont parties prenantes au processus de certification. Parmi ceux qui utilisent déjà les outils JTI figurent [France Télévisions](#), Swiss Public Broadcasting, CBC/Radio-Canada, le groupe Schibsted et DER SPIEGEL, au Royaume-Uni Guardian News & Media ou Global.com, aux États-Unis Associated Press, le Washington Post, l'Agence pour les médias mondiaux (Radio Free Europe, Radio Liberty) et la Colorado Public Radio donnent également l'exemple en utilisant le JTI.

La JTI est également soutenue par de nombreux acteurs institutionnels, dont la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et des alliances non étatiques comme le Forum sur l'information et la démocratie. Elle est mentionnée dans l'étude annuelle du Conseil d'Etat de 2022 portant sur les réseaux sociaux au titre des recommandations à mettre en œuvre en France. Elle est également référencée dans le projet de règlement de l'UE sur la liberté des médias.

### **A propos du Partenariat pour l'Information et la Démocratie**

Initié par Reporters sans frontières (RSF) et la France, le Partenariat pour l'information et la démocratie a été signé, à ce jour, par 52 pays (dont 25 membres de l'Union européenne). Il vise à développer des garanties démocratiques dans l'espace numérique, permettant d'affronter le chaos informationnel et de trouver une réponse systémique à la désinformation.

Soutenu dès son origine par douze chefs d'Etat et de gouvernement réunis par Emmanuel Macron, le Partenariat est une initiative multilatérale originale, avec une dialectique entre la société civile et les Etats. L'organe de mise en œuvre, le Forum sur l'information et la démocratie, a été fondé par 11 ONG et centres de recherches. Présidé par le secrétaire général de RSF, il est basé à Paris.

Au travers de ses différentes publications, le Forum a proposé des centaines de préconisations : ([Mettre fin aux infodémies](#), 2020; [Un New Deal pour le journalisme](#), 2021; [Des régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs](#), 2022; [Pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation](#), 2023). Un grand nombre d'entre elles ont inspiré des législations européennes, tel que le Digital Services Act (DSA), ou encore le projet de Code de conduite des Nations Unies pour l'intégrité de l'information en cours d'élaboration par le Secrétaire général Guterres.

## Etats généraux de l'information

Contribution au groupe de travail  
"Architecture de la régulation"

\*\*\*

*Reporters sans frontières (RSF) défend le droit, pour chaque être humain, d'avoir accès à une information libre et fiable, mis à mal par le chaos informationnel actuel.*

*Dans le cadre des Etats généraux de l'information, RSF attire l'attention des différents groupes de travail sur les propositions du [Livre blanc](#) pour le droit à l'information (septembre 2022), que RSF a publié après avoir recueilli les attentes exprimées par les citoyens français sur l'avenir du droit à l'information. D'autres recommandations concrètes peuvent être trouvées parmi les rapports ([Mettre fin aux infodémies](#), 2020; [Un New Deal pour le journalisme](#), 2021; [Des régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs](#), 2022; [Pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation](#), 2023) élaborés dans le cadre de l'Initiative pour l'Information et la Démocratie (cf. encadré ci-dessous), lancée par RSF en 2018 et désormais soutenue par 52 Etats de tous les continents.*

### Contexte

Pas de démocratie sans espace public au sein duquel s'échangent les idées et les informations de manière libre, c'est-à-dire sans que quelconque pouvoir ne s'en arroe l'organisation ou l'usage. Historiquement, la régulation de cet espace public a reposé sur deux piliers: d'une part, la distinction entre le licite et l'illicite (discours de haine, diffamation, injure, etc.) et; d'autre part, l'organisation du champ du licite (régulation de moyens, déontologie journalistique) afin d'assurer la fiabilité de l'information.

C'est ce dernier cadre de régulation historique qui est aujourd'hui remis en cause par la numérisation et la globalisation de l'information et, par voie de conséquence, remet en cause le droit à l'information des citoyens

### Propositions clefs

#### 1. Constitutionnaliser le droit à l'information

Les grands textes internationaux (Déclaration universelle des droits de l'Homme, Pacte international relatif aux droits civils et politiques), comme nationaux, consacrent le droit de "chercher, recevoir et communiquer" des informations comme un élément constitutif de la liberté d'opinion et d'expression.

A l'heure où la liberté d'opinion et d'expression est remise en cause en raison du chaos informationnel et du potentiel sans précédent de manipulation favorisé par les nouvelles technologies, il est nécessaire de renforcer les garanties entourant l'exercice de ces libertés.

En inscrivant le droit à l'information<sup>1</sup> dans la constitution, des responsabilités nouvelles s'imposeraient aux parties prenantes, en particulier les acteurs internationaux du numérique, renforçant ainsi la protection de ce droit fondamental.

## **2. Refonder la régulation de l'audiovisuel**

La régulation de l'audiovisuel en France est obsolète. Les cadres fixés par la loi de 1986 prennent très insuffisamment en compte le numérique, ne limitent que les concentrations horizontales et se fondent sur des seuils aujourd'hui inapplicables. Les critères de la loi doivent être repensés, notamment au regard des synergies multimédias. Les seuils de la loi doivent être remis à jour, notamment pour y ajouter la presse hebdomadaire et l'édition. Des incompatibilités verticales doivent être ainsi envisagées.

La loi ne contraint pas suffisamment le régulateur à exercer la plénitude de ses fonctions, en conséquence de quoi l'action de l'Arcom peut relever d'une véritable fuite devant ses responsabilités. L'Arcom doit notamment devoir donner réellement du contenu aux obligations que la loi lui demande de faire respecter (en particulier les notions d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information), et devoir agir efficacement quand celles-ci ne le sont pas.

L'indépendance du régulateur européen doit être garantie, alors que le cadre européen est en train d'être refondé - en particulier en application du DSA et du futur EMFA. Les autorités françaises, et l'Arcom, doivent résister à une mainmise trop puissante de la Commission européenne, une autorité politique, sur la régulation des médias.

## **3. Approfondir l'engagement de la France dans le cadre du Partenariat international pour l'Information et la Démocratie - cf. encadré ci-dessous**

Le Partenariat est un processus historique qui doit devenir le cadre intergouvernemental de référence pour la construction d'un espace informationnel démocratique à l'échelle internationale et la lutte systémique contre la désinformation. La France, qui a proposé cette initiative conjointement avec RSF, doit continuer d'investir le Partenariat en contribuant à ce qu'il réalise tout son potentiel. A ce titre, il conviendrait notamment de:

- **renforcer la gouvernance du Partenariat** en confirmant le Forum dans son rôle de secrétariat et en lui donnant mandat pour accompagner la mise en œuvre des engagements pris par les Etats signataires. La création d'une Assemblée parlementaire transnationale et transpartisane pourrait également être envisagée;

---

<sup>1</sup> La Déclaration internationale sur l'information et la démocratie initiée par RSF en 2018 définit le droit à l'information comme *"la liberté de rechercher et recevoir des informations fiables et d'y accéder. L'information ne saurait être considérée comme fiable que si sa collecte, son traitement et sa diffusion sont libres et effectués conformément aux principes d'attachement à la vérité, de pluralité des points de vue et de rationalité des méthodes d'établissement et de vérification des faits"*

- proposer que le Forum assure le suivi de la mise en oeuvre du Code de conduite des Nations Unies sur l'intégrité de l'information;
- faire du Partenariat un élément clef de la coopération entre l'UE et les pays tiers, notamment sur les questions touchant à la régulation du numérique et la lutte contre la désinformation en ligne.

#### **4. Instaurer un système de protection des espaces informationnels démocratiques au niveau européen**

La réduction de l'asymétrie entre "pays ouverts" et "pays fermés" passe par des obligations de moyens imposées aux "entités structurantes", comme l'Union européenne a commencé à le faire avec le Digital Services Act (DSA). Néanmoins, ces avancées ne sont pas suffisantes.

Il est temps pour l'Union européenne de se doter d'un système de protection de son espace informationnel démocratique fondé sur un mécanisme de réciprocité sur la base des principes universels (voir note jointe).

Ce nouveau cadre juridique comprend essentiellement deux mesures :

- **Assurer une égalité de traitement entre tous les médias audiovisuels pour éviter un double marché au sein même de l'Union européenne.**

Le système de régulation des médias audiovisuels crée un double standard pour le marché des médias audiovisuels, qui aboutit à une distorsion de concurrence aberrante dans le marché des médias : les médias étrangers de propagande ou de manipulation sont ceux qui sont assujettis aux obligations les moins contraignantes.

Une solution est d'imposer à tous les médias audiovisuels, quels que soient leurs canaux de diffusion (par voie hertzienne ou sur les bouquets audiovisuels) et leur pays d'origine, les mêmes obligations concernant le respect du pluralisme, de l'honnêteté et de l'indépendance de l'information, ainsi que le respect de la dignité des personnes. Cela implique que les médias qui ne remplissent pas ces conditions ne sont pas autorisés à diffuser par ces canaux.

- **Poser des garanties pour l'accès aux espaces informationnels démocratiques par un mécanisme de réciprocité sur le fondement des principes universels.**

Des mesures de protection des espaces informationnels démocratiques peuvent être mises en oeuvre par une autorité administrative indépendante, dans le cadre d'une procédure équitable. Ces mesures doivent être proportionnées au degré de propagande et de censure dans les pays tiers. Un dialogue diplomatique viserait à l'ouverture de ces derniers. Autrement dit, l'ouverture des espaces démocratiques serait d'une certaine manière conditionnée à l'ouverture réciproque des pays fermés, en visant l'ouverture réciproque conformément aux principes universels

\*\*\*

## **A propos du Partenariat pour l'Information et la Démocratie**

Initié par Reporters sans frontières (RSF) et la France, le Partenariat pour l'information et la démocratie a été signé, à ce jour, par 52 pays (dont 25 membres de l'Union européenne). Il vise à développer des garanties démocratiques dans l'espace numérique, permettant d'affronter le chaos informationnel et de trouver une réponse systémique à la désinformation.

Soutenu dès son origine par douze chefs d'Etat et de gouvernement réunis par Emmanuel Macron, le Partenariat est une initiative multilatérale originale, avec une dialectique entre la société civile et les Etats. L'organe de mise en œuvre, le Forum sur l'information et la démocratie, a été fondé par 11 ONG et centres de recherches. Présidé par le secrétaire général de RSF, il est basé à Paris.

Au travers de ses différentes publications, le Forum a proposé des centaines de préconisations : ([Mettre fin aux infodémies](#), 2020; [Un New Deal pour le journalisme](#), 2021; [Des régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs](#), 2022; [Pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation](#), 2023). Un grand nombre d'entre elles ont inspiré des législations européennes, tel que le Digital Services Act (DSA), ou encore le projet de Code de conduite des Nations Unies pour l'intégrité de l'information en cours d'élaboration par le Secrétaire général Guterres.